

secoia



Votre Lettre d'Information Trimestrielle

**TAUX D'ACTUALISATION
ET TAUX TECHNIQUES
À FIN DECEMBRE 2024**



Introduction

La présente note s'inscrit dans une démarche d'information trimestrielle mise en œuvre par SECOIA à l'attention de ses clients afin de leur présenter l'évolution récente des taux d'actualisation et des taux techniques d'assurance.

”
Inflation maîtrisée,
influence des taux
en mutation

La baisse des taux directeurs, amorcée par la Banque Centrale Européenne (BCE) en juin 2024, s'est poursuivie au cours du 2^e semestre pour conclure cette année sur une nouvelle baisse des trois indices références en date du 12 décembre. Les taux longs ont suivi la tendance baissière sur octobre et novembre enregistrant une lente diminution. Cependant, un rebond en fin d'année indique l'intervention d'autres facteurs influençant les taux.

L'indice iBoxx Corp AA 10+ clôture l'année à hauteur de 3,38 %.

Une influence décroissante de la politique monétaire

Sur 2024, le pilotage des taux directeurs par la BCE, dans le but d'orienter l'inflation vers la valeur cible de 2 %, a impacté l'évolution des taux longs. Au cours du 1^{er} semestre, ces derniers ont subi une légère hausse du fait d'une inflation tenace, avant que la BCE n'entame un assouplissement de sa politique monétaire marquée notamment par une baisse de ses taux directeurs à la mi-année. Ayant atteint un pic à 3,66 % fin mai, l'indice iBoxx Corp AA 10+ a alors amorcé un déclin progressif sur le 2^e semestre, atteignant 3,16 % à la fin novembre. Malgré une nouvelle baisse des taux directeurs survenue en décembre 2024, un rebond des taux longs a été observé sur la même période, suggérant que d'autres facteurs ont pu exercer une influence. Sur fonds d'incertitude politiques en France, en Allemagne et suite à la récente élection de Donald Trump aux Etats-Unis, les besoins de financement s'anticipent à la hausse.

Associés à la politique des banques centrales visant à réduire les liquidités en circulation, ces événements contribuent à réduire l'influence des politiques monétaires sur les taux longs (notamment le pilotage via les taux directeurs), lesquels deviennent davantage influencés par les dynamiques du marché.

Bien que le retour de l'inflation à la valeur cible de 2% contribue à l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE, ce marqueur risque de perdre en influence sur le niveau des taux en 2025.

En tout état de cause, nos équipes se tiennent à votre disposition pour réaliser les simulations actuarielles que vous jugeriez nécessaires.

Taux d'actualisation au 31/12/2024

Pour mémoire, la norme IAS19 définit le taux d'actualisation « par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux

(à la clôture) des obligations d'État. La monnaie et la durée des obligations d'entreprises ou des obligations d'État doivent être cohérentes avec la monnaie et la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi ».

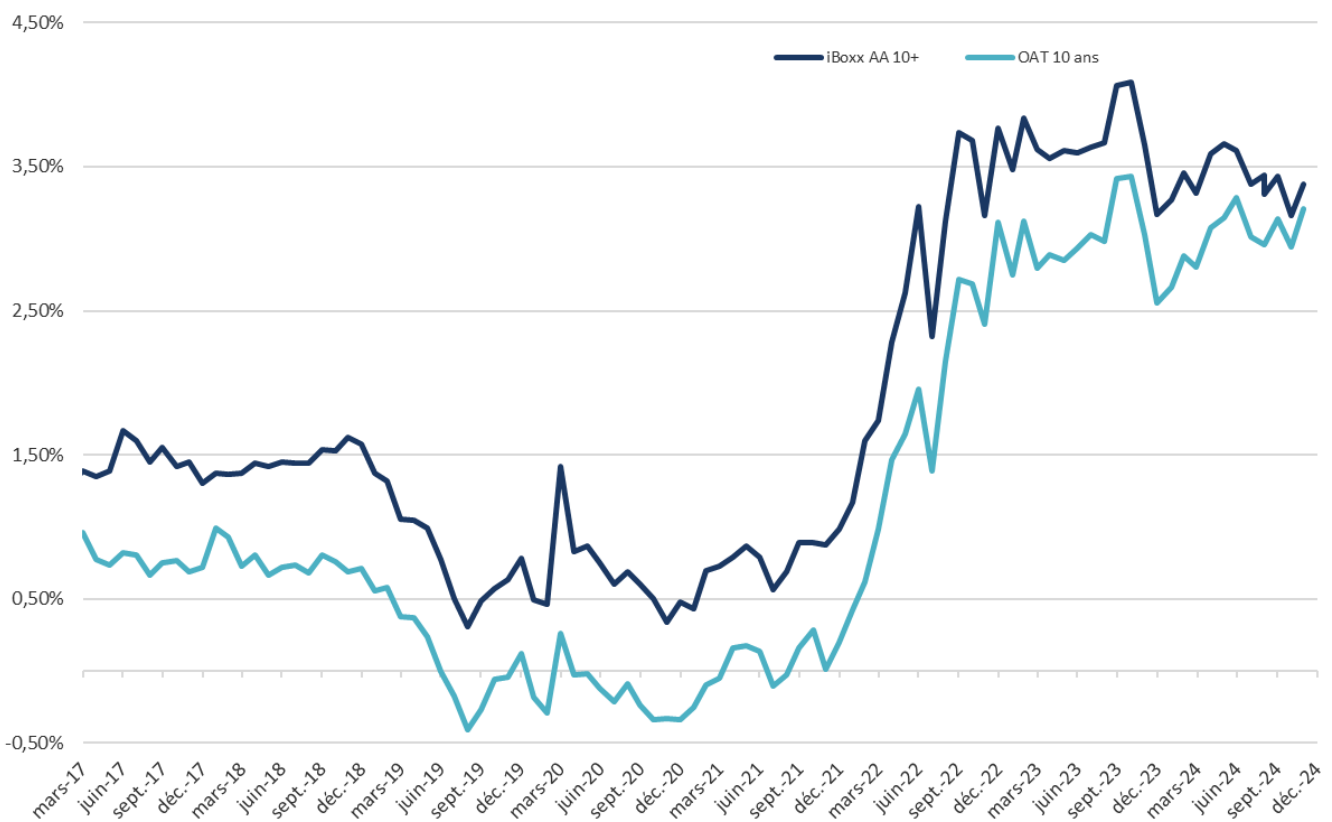
A ce titre, la position de la place (*) consiste à retenir le taux iBoxx Corporate Bonds AA dont la maturité est alignée sur la duration de l'engagement considéré.

	Duration > 10 ans
Taux iBoxx Corporate Bonds AA au 31/12/2024	3,38 %
Rappel : taux définitifs au 31/12/2023	3,17 %

(*) Lors de l'évaluation de sa dette actuarielle, votre société peut bien entendu opter pour un taux distinct de celui que nous proposons notamment pour prendre en compte les éventuelles spécificités du plan considéré, ou la communication d'un taux imposé par le groupe auquel elle appartient.

Historique des taux iBoxx Corporate Bonds et OAT

Le graphique qui suit reprend l'historique des taux iBoxx Corporate Bonds recensés au cours des 7 dernières années, ainsi que le taux d'emprunt d'Etat Français à 10 ans sur la même période (OAT 10 ans).



La référence OAT 10 ans apparaît ici à titre indicatif, son niveau actuel est nettement inférieur à celui des iBoxx Corporate Bonds AA 10+.

Taux techniques assurantiels

Le **TME** correspond au **Taux Moyen** de rendement des emprunts d'État et des obligations assimilables du Trésor (OAT) émises par l'État français, à taux fixe, et d'une durée supérieure à 7 ans. Il est calculé en effectuant la moyenne arithmétique des THE publiés chaque semaine au cours du mois correspondant, le THE étant la moyenne hebdomadaire des rendements des emprunts d'Etat de cette catégorie.

Cet indice qui est publié chaque mois par la Caisse des Dépôts et Consignations sert notamment de référence réglementaire aux banques et aux assurances pour déterminer le niveau des taux d'intérêts fixes. Il est donc utilisé de manière réglementaire pour définir les taux d'escompte financier maximum utilisables lors du calcul de provisions mathématiques des engagements de retraite ou de Prévoyance par exemple.

La valeur du TME à fin décembre 2024 s'élève à **3,06 %**, **en hausse** par rapport au taux observé à la fin du mois de décembre 2023. L'ensemble des taux maximum réglementaires calculés en référence au TME apparaissent dans le tableau suivant.

Référence	Décembre 2024	Déc. 2023
Taux fin de mois	3,06 %	2,71 %
Moyenne base semestrielle	3,06 %	3,17 %
Moyenne base 24 mois	3,04 %	2,39 %
Moyenne base 36 mois	2,60 %	1,60 %

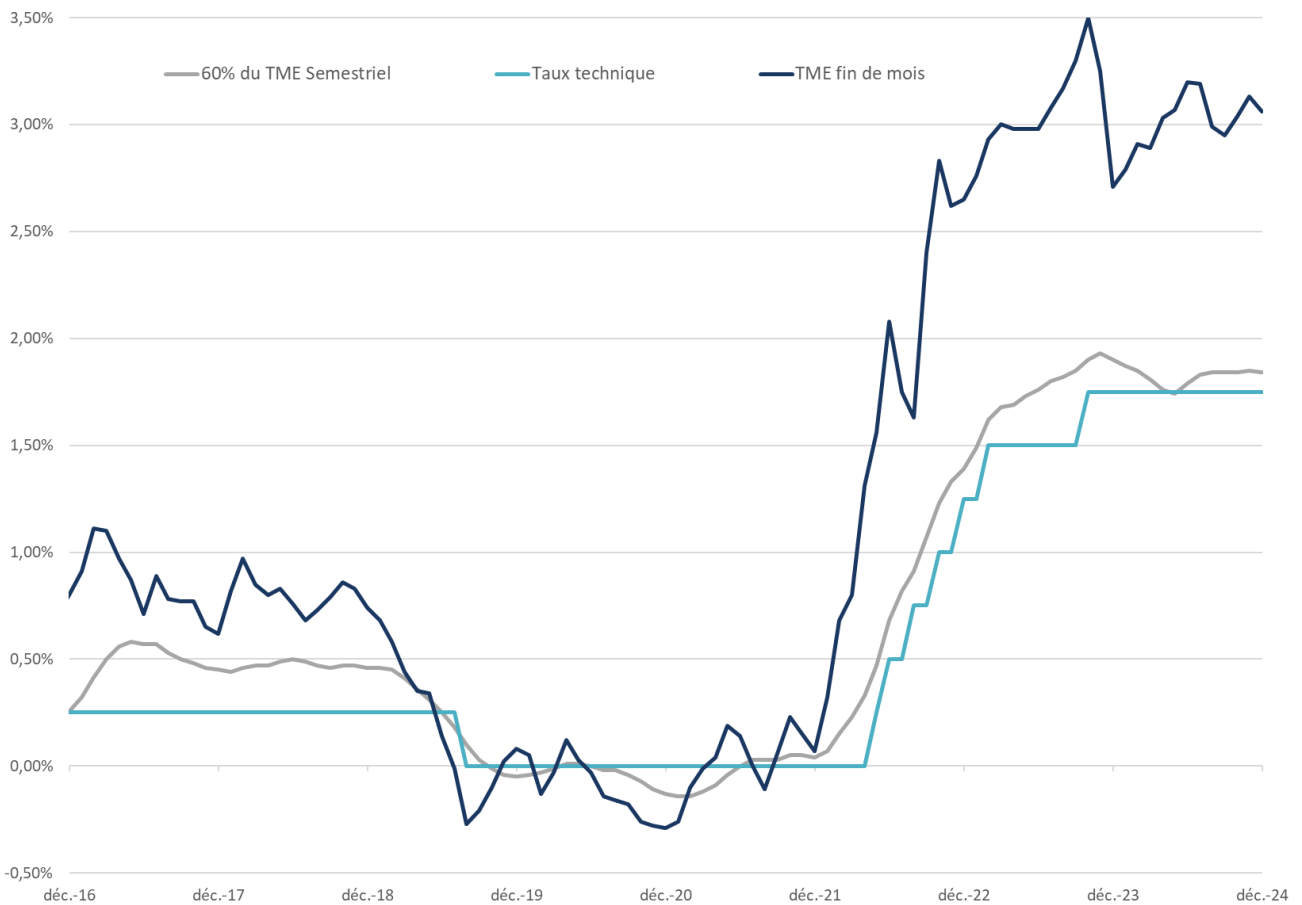
Secteur	Durée	Référence	Taux max. légal à fin déc. 2024	Taux max. légal à fin déc. 23
Assurance vie	≤ 8 ans	75 % du TME semestriel	2,25 %	2,25 %
Assurance vie	> 8 ans	60 % du TME semestriel	1,75 %	1,75 %
Assurance non-vie Incapacité / Invalidité	< 8 ans	75 % du TME 24 mois	2,28 %	1,79 %
Branche 26	≤ 8 ans	75 % du TME 36 mois	1,75 %	1,00 %
Branche 26	> 8 ans	60 % du TME 36 mois	1,25 %	0,75 %

Focus sur le taux technique 60 % du TME semestriel

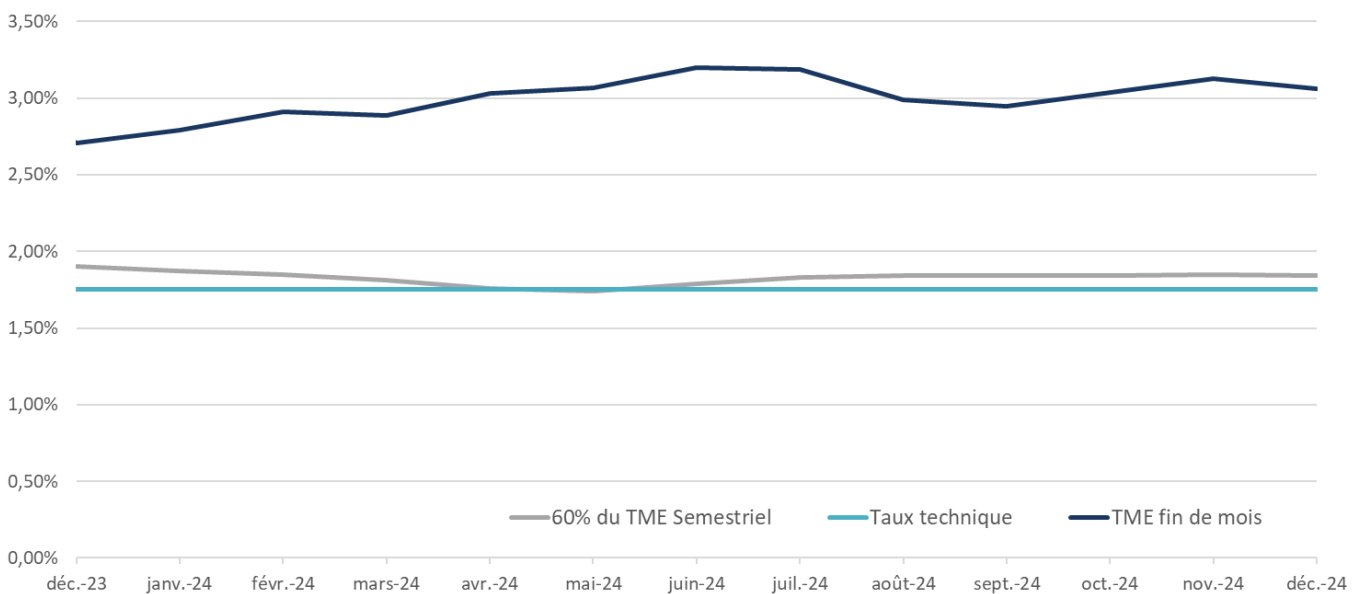
Le taux technique maximum que les assureurs peuvent utiliser pour les contrats d'assurance sur la vie est réglementé par l'article L310-1 du Code des Assurances. Ainsi, dans le cadre de la gestion des rentes viagères, le taux technique maximum légal est calculé sur la base de 60 % du TME semestriel. Il ne peut évoluer que par paliers de 0,25 % en fonction des variations observées d'un mois à l'autre. Lorsqu'un nouveau taux technique maximum est en vigueur, les assureurs disposent d'un délai de 3 mois pour appliquer la nouvelle référence.

Le graphique suivant reprend l'historique des taux techniques d'assurance vie en vigueur au cours des 8 dernières années.

Historique du taux technique 60 % du TME semestriel



Historique du taux technique 60 % du TME semestriel *Vision sur 1 an*



La stabilité du TME au cours de ces derniers mois a pour conséquence une stagnation du taux technique à 1,75% depuis octobre 2023.

Gardons le contact

N'hésitez pas à contacter les actuaires de Secoia pour toute information complémentaire ou pour faire réaliser si besoin un chiffrage précis de l'impact de cette évolution des taux sur les engagements de votre entreprise.



Stéphanie Legay
Responsable passifs sociaux

06 56 26 23 24
slegay@secoia.fr



Clément Poncet
Actuaire

07 56 26 23 06
cponcet@secoia.fr



SECOIA

64 rue de la République 69002 Lyon
18 rue de la Pépinière 75008 Paris

04 78 24 24 73
secoia@secoia.fr



secoia

www.secoia.fr